

divertissement, de santé, d'assistance-vieillesse et autres aspects sociaux se font plus urgents. D'autre part, les services à fournir à une population rurale proportionnellement décroissante et aux localités clairsemées du Grand-Nord imposent un lourd fardeau à l'administration de l'hygiène et de l'assistance publique et à ses ressources en personnel.

Au cours des années 1964 et 1965, la Commission royale d'enquête sur les services de santé a publié les résultats de ses travaux*. La Commission a déclaré qu'il faudrait mettre à la disposition de tous les Canadiens un plan universel et complet de services de santé pour que le pays puisse atteindre les buts qu'il s'est fixés en ce domaine. Pour donner suite au rapport, le gouvernement fédéral a proposé en 1965 de mettre en vigueur un régime complet de soins médicaux. A l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale de juillet 1965, le premier ministre a dit: «La mentalité et l'économie du Canada ont évolué à un point tel que nous sommes maintenant prêts à considérer les soins médicaux comme partie intégrante des mesures sociales de base du pays. Il incombe désormais au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces à rendre ces soins financièrement accessibles à tous les Canadiens». Plus tôt dans la même année, la Colombie-Britannique avait adopté (en mars) la loi dite *Medical Grant Act* et l'Ontario (en juin) la loi dite *Medical Services Insurance Act*; ces deux lois prévoient des subventions provinciales pour aider ceux de leurs résidents dont le revenu imposable est inférieur à \$1,000 par année à s'assurer contre les frais médicaux auprès d'un assureur accrédité†.

En novembre 1964, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi «instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard». Après deuxième lecture, ce projet de loi a été soumis au comité conjoint spécial du Sénat et de la Chambre des communes. Du 24 novembre 1964 au 8 février 1965, ce comité a tenu 51 séances et entendu 116 témoins. Dans son dernier rapport, le comité a recommandé quelques changements au bill, dont la plupart ont été acceptés par le gouvernement. La Chambre des communes a débattu le projet du 22 février au 29 mars, et la loi sur le régime de pensions du Canada a reçu la sanction royale le 3 avril 1965. Avant la présentation du bill, une série de réunions ont eu lieu, de mai à octobre 1964, au cours desquelles les représentants officiels des gouvernements d'Ottawa et du Québec ont travaillé à faire concorder les détails des régimes de pensions de leur gouvernement respectif. Le Régime de rentes du Québec a été sanctionné et est entré en vigueur le 15 juillet 1965. La loi révisée sur les prestations de pension de l'Ontario (*Ontario Pension Benefits Act* révisée), qui régit le fonctionnement des plans de pensions privés dans cette province a été promulguée le 30 juillet 1965.

Le discours du Trône d'avril 1965 a lancé à son tour le Canada dans la «Guerre à la pauvreté» en annonçant un programme visant l'utilisation complète des ressources humaines et la suppression de la pauvreté. Ce programme comprend un élargissement du plan d'aménagement des régions et du plan de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles (ARDA)‡, des mesures destinées à faciliter la réaffectation, le déplacement et la réadaptation des travailleurs, des mesures de rénovation urbaine, la formation d'une Compagnie des jeunes Canadiens pour travailler à la réalisation de projets intéressant le progrès économique et social tant au Canada qu'à l'étranger, et l'établissement d'un Régime d'assistance publique du Canada. Ce dernier fera pendant au Régime de pensions. Il sera destiné à venir en aide aux personnes déjà à la retraite, aux invalides, aux veuves et à toutes autres personnes qui ne peuvent participer au régime de pension contributif. Des accords fédéraux sur le partage des dépenses soutiendront financièrement les plans provinciaux d'aide aux nécessiteux.

En 1964-1965, des organismes publics et bénévoles et des particuliers intéressés s'occupaient activement des travaux préliminaires de la Conférence canadienne de gérontologie, conférence qui aura lieu à Toronto en janvier 1966 sous l'égide du Conseil

* Voir aussi page 305.

† Voir aussi page 318.

‡ Voir aussi le chapitre X «Utilisation des terres et mise en valeur des ressources renouvelables».